



SPOT-NATURE

organise sa 10 ème EDITION

en Partenariat avec la Ville du Havre

aux Jardins suspendus

du 22 au 25 mai 2025

REGLEMENT de la “Sélection des photos” 2025

1) Types des photos acceptées :

- a) Chaque auteur pourra présenter un maximum de 8 photos et pourra informer préalablement (dans le formulaire) le comité de sélection d'un nombre maximum d'œuvres à ne pas dépasser pour les tirages.
- b) Les photos doivent impérativement concerner la nature (faune, flore, paysage naturel, macro-photographie, photo-astronomique, sous-marines ...) ne comportant ni présence ni trace humaine.
- c) Les photos prises dans les parcs animaliers sont acceptées (sans présence ni trace humaine).
- d) Une éventuelle retouche ne doit pas être perceptible et rester minime. La photo doit rester naturelle.
- e) La prise de vue ne doit pas avoir nui à la tranquillité de l'animal (photos animalières).
- f) Une attention toute particulière sera apportée aux photos de flore et de paysage (de qualité bien sûr) afin de montrer toutes les facettes de la nature.
- g) Dans le cas où plusieurs photos similaires seraient sélectionnées (ou d'espèces identiques trop fréquentes), le jury se réserve le droit de n'en retenir qu'une ou de limiter le nombre concernant les photos de la même espèce.

h) **Les images générées partiellement ou totalement par intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans notre concours photos.**

2) Dates du concours et participants :

a) Ce concours est ouvert à tous, amateurs comme professionnels, à l'exception des membres du CA de Spot-Nature.

b) Le règlement sera disponible sur notre site début octobre 2024.

c) Les inscriptions au concours seront ouvertes du 1^{er} novembre 2024 et le 10 janvier 2025 à minuit (CET (Central European Time)). Passée cette date, le formulaire ne sera plus accessible sur le site.

3) Formats acceptés :

a) **Les photos devront être dans la plus haute définition possible en format jpg (même au-delà des 300 dpi habituels si possible mais sans toutefois « gonfler » les fichiers), pour une impression en 40 cm x 60 cm (2/3) ou 60 cm x 40 cm (3/2) ou 35 cm x 70 cm (1/2) ou 70 cm x 35 cm (2/1) ou 50 cm x 50 cm (1/1) seuls formats autorisés pour des exigences techniques et de cohérence. Définition d'au moins 3500 pixels souhaitée dans la plus grande longueur car certaines photos seront exposées en extérieur en 80x120.**

b) Pour info, les photos appelées à être dans le palmarès seront imprimées en format encore supérieur (80x120) pour l'exposition extérieure, c'est pour cela qu'il ne faut en aucun cas réduire les fichiers.

4) Adhésion avant inscription :

a) **Une adhésion de 10€ à l'association devra être (pour 2025), préalablement à l'inscription, versée par virement (rib ci-dessous). Ainsi, ce concours ne sera ouvert qu'aux adhérents de Spot-Nature. Pensez à enregistrer le RIB de Spot-Nature à l'avance. Nom et prénom et adhésion 2025 à stipuler dans le libellé du virement.**

b) Une seule adhésion est requise en cas de participation aux trois concours 2025)

5) Procédure impérative :

a) Se rendre sur notre site : <https://www.spotnature.fr>

b) Cliquer sur l'onglet « inscription »

- c) Puis sur l'onglet « inscription concours photos individuelles »
- d) Cliquer sur « Télécharger le règlement »
- e) L'ouvrir et le lire attentivement.
- f) Il faudra ensuite remplir le formulaire qui se présentera sur le site.
- g) Puis impérativement renommer tous vos fichiers photos. (voir paragraphe 6).
 - a. Les envoyer via WeTransfer.
 - b. Régler la somme demandée dès réception de la sélection.

6) Nom des photos et explications champ par champ :

Ces informations seront d'une grande utilité pour remplir le formulaire d'inscription sur le site de Spot-Nature. Elles serviront pour le jugement mais aussi pour le cartel de présentation si la photo est sélectionnée.

a) **Exemple de nom de photo :**

Le nom constitué par l'ensemble des informations fournies aura la forme suivante :

LOL.1.Asticot maladroit.Lombric.Octeville-sur-Mer.France.FR.jpg

Le nom apparaissant dans la liste des photos inscrites du courriel confirmant que votre inscription est bien enregistrée sera le suivant : LOL.1.Asticot maladroit.FR.jpg

C'est ce dernier nom qui devra être impérativement utilisé pour nommer le fichier photo correspondant envoyé par la suite via WeTransfer

b) **Trigramme identifiant :** en majuscules, au choix à partir du nom et du prénom ou autre. Ce "trigramme" identifiant, ne doit, malgré tout, pas révéler l'identité réelle de l'auteur au jury; il doit comporter 3 lettres majuscules différentes chaque année (pas de chiffre).

c) **Numéro :** de 1 à 8

d) **Nom de la photo :** Le titre de la photo commencera obligatoirement par une majuscule et se poursuivra par des minuscules (un peu d'humour et ou d'originalité sont les bienvenus). **Le point "." n'est pas autorisé** car il sert à séparer les différents champs.

e) **Espèce** : du principal animal (ou plante) représenté(e). Pour un paysage, laissez cette case en blanc. Le nom de l'espèce commencera obligatoirement par une majuscule.

f) **Lieu de la prise de vue** : Il s'agit de préciser brièvement où la photo a été prise (y compris si c'est dans un parc zoologique). Le lieu commencera impérativement par une majuscule.

g) **Pays** : Pays de la prise de vue (y compris s'il s'agit d'un parc zoologique; ex : Naturospace.France...). Le nom du pays commencera obligatoirement par une majuscule.

h) **Catégories géographiques** : Les photos sélectionnées seront réparties géographiquement sur le lieu d'exposition et donc par continent. Ainsi, qu'elles soient de botanique, de paysages ou animalières, les photos réalisées.

- en France les lettres FR ,
- en Europe, les lettres EU,
- en Afrique, les lettres AF,
- en Amérique, les lettres AM,
- en Asie, les lettres AS,
- en Océanie, les lettres OC,
- dans des Régions polaires (Nord ou Sud), les lettres RP.

i) **Jpg** : Ne pas ajouter « .jpg » dans le nom du fichier (dans le formulaire), le logiciel s'en chargera.

j) **Dans le formulaire, c'est le logiciel qui placera lui-même les points séparateurs de chaque champ.**

k) **Il est fortement conseillé d'utiliser la fonction "copier-coller"** pour nommer les fichiers images avant envoi afin d'éviter toute erreur. Veillez alors à ne pas dupliquer l'identification jpg par mégarde.

En cas de non-respect de ces consignes, les photos concernées ne pourront techniquement pas être jugées.

7) Nomination et envoi des fichiers-photos :

a) **Comme expliqué précédemment, les fichiers-photos devront strictement porter le nom apparaissant dans la liste des photos inscrites du courriel confirmant que votre inscription est bien enregistrée.** Si vous n'utilisez pas la fonction "copier-coller" (voir paragraphe ci dessus), **vous prendrez soin de rajouter les points dans le nom de chaque fichier-photo pour séparer les différents champs.**

b) Une fois nommées scrupuleusement, les photos seront envoyées à l'adresse suivante par WeTransfer (la version gratuite suffit) :

selection.spotnature.lh@gmail.com. c) Attention : un seul envoi pour les 8 photos !

8) Jugement et Palmarès :

- a) Un Jury (désigné par le CA de Spot-Nature) notera les photos de manière anonyme en vue de l'exposition.
- b) Aucun candidat à la sélection ne pourra faire partie de ce jury.
- c) Un palmarès sera aussi établi par les juges à la suite du jugement.
- d) **L'auteur du Grand-Prix, quant à lui, recevra un prix d'une valeur de 250€. Chaque lauréat d'un prix (meilleure photo de chaque catégorie, coup de cœur des juges, prix de la Ville du Havre...), présent à la remise des récompenses, recevra un livre photo offert par Spot-Nature d'un auteur présent au festival.**

9) Annonce de la Sélection :

- a) Quelques jours après le jugement, qui aura lieu en janvier 2025, chaque photographe sera informé de la sélection ou de la non-sélection de ses photos. Les auteurs devront alors régler l'intégralité des frais de tirages, d'un éventuel renvoi des photos et des catalogues désirés dès réception de la notification.
- b) En cas de non-réception du paiement 15 jours après notification, le comité de sélection est libre de proposer les emplacements d'exposition à d'autres photographes.

10) Impression des tirages :

- a) Ce n'est qu'après approbation du comité de sélection que chaque exposant devra acquitter une somme de : **39 €** par photo exposée pour la prise en charge du coût des tirages (tirage, collé sur dibond + crochet).
- b) Le paiement se fait par virement (voir RIB ci-dessous)
- c) L'impression sera confiée à un laboratoire spécialisé selon les modalités définies ci-dessus. La société « Créapolis Le Havre » a ainsi consenti un rabais important pour devenir le sponsor officiel du festival et nous l'en remercions. Il lui est impossible de proposer un tel prix en dehors des photos imprimées pour **cette expo**. C'est donc une réelle opportunité pour les exposants de réaliser des tirages de cette qualité à ce coût. **Les exposants restent propriétaires des tirages.**

ASSOC. SPOT NATURE

11) Cahier des charges des tirages :

- a) Afin d'assurer l'uniformité de l'exposition, tous les tirages seront effectués sur papier perlé de plus de 300g/m² collé sur un dibond aluminium. Trois formats ont été retenues, ils ont à peu près la même surface.
- 40 cm x 60 cm horizontal (rapport 3/2)
 - 35 cm x 70 cm panoramique horizontal (rapport 2/1)
 - 50 cm x 50 cm carré (rapport 1/1)
- c) **Le recadrage aura été effectué impérativement par l'auteur lui-même.**
- d) Aucun cadre, aucune marge, aucune signature. Seule la photographie est présente sur le fichier pour le tirage qui peut être en couleur ou en noir et blanc. Pas de virage (notamment pas de virage sépia).

12) Fonds noirs et éclairage :

- a) Il est prévu que chaque œuvre soit placée devant un fond neutre en tissu noir ignifugé, fourni et fixé par l'équipe de Spot-Nature.
- b) Chaque photo sera éclairée par un spot 4000 kelvins (ou un spot pour deux photos).
- e) Une exception cependant sera faite pour les photos du palmarès et quelques autres qui seront exposées en extérieur en 80x120. Pas de tissu noir ni de spot, dans ce cas.
- d) Ces photos du palmarès tirées à la charge de l'Association ne seront donc pas exposées à l'intérieur mais les tirages au format du concours seront tout de même réalisés et **remis aux auteurs avant la fin du festival au stand vente s'ils le souhaitent.**

13) Montage et démontage du festival :

- a) L'installation du festival se fera avec la participation des membres de l'association Spot-Nature et des exposantes présents et volontaires.
- b) Le retrait des œuvres se fera impérativement après la fermeture du festival, c'est-à-dire le **dimanche 25 mai à partir de 19h.**

f) Aucune œuvre ne pourra être retirée pendant l'exposition, même si elle a été vendue.

d) Les exposants s'engagent également à participer au démontage dans la mesure de leurs possibilités.

14) Retour des photos :

Chaque **auteur** devra aussi organiser le retour de ses photos. Plusieurs solutions sont possibles :

- a) La plus simple : l'auteur récupère lui-même son ou ses tirages au démontage le dimanche soir.
- b) L'auteur s'arrange avec une autre personne qui devra pouvoir justifier de cet accord par écrit et en disposer sur lui.
- c) L'auteur peut **demandeur par avance** le renvoi à ses frais (35 € pour l'ensemble des tirages, y compris les catalogues commandés et réglé au paiement des tirages).
- d) Un envoi groupé est aussi envisageable pour plusieurs auteurs du même club par exemple. Le coût par auteur s'en trouverait diminué. Nous contacter pour l'organisation de cette solution.
- e) L'auteur peut demander le retour de ses photos à l'occasion d'un autre festival où Spot-Nature est présent comme à Montier-en-Der par exemple.
- f) Les auteurs pourront se manifester par la suite pour récupérer leurs photos.
- g) L'association dégage toute responsabilité en cas de dégradation pendant le démontage.
- h) **Les photos restantes seront stockées dans la photothèque de Spot-Nature qui les utilisera dans ses expos annexes en cours d'année.**
- i) **Les photos resteront récupérables à postériori.**

15) Engagement des exposants :

a) Une vingtaine de personnes travaille toute l'année à la réalisation de ce festival pour le bien de chacun.

b) La présence des auteurs sur le lieu d'exposition n'est pas obligatoire mais plus que souhaitée. Les auteurs pourront aussi faire le choix d'être présents sur le site pour rencontrer le public.

16) Boîte à dons :

a) Pour information, l'association qui est reconnue « organisme d'utilité publique », mettra une boîte à dons à disposition des visiteurs.

b) Les donateurs pourront, sur demande, recevoir un justificatif de défiscalisation (voir §28)

17) Repas :

a) Le restaurant l'Orangerie sera ouvert le midi.

b) Des repas collectifs entre auteurs et bénévoles seront probablement proposés ultérieurement (soirée(s) restaurant(s), auberge espagnole).

18) Hébergement :

a) Nous avons un partenariat avec une chaîne d'hôtel (Nomad hôtel : voir sur le site => 10% de réduction depuis 2019 probablement reconduite). Un code de réduction figurera sur notre site début 2025.

b) Les auteurs/**et bénévoles** résidant à proximité du Havre peuvent proposer l'hébergement d'un auteur, nous leur en serons très reconnaissants. C'est souvent l'occasion de belles rencontres avec des photographes. Les auteurs venant de loin pourront demander à être logés par nos bénévoles. Merci de nous en informer.

c) Les auteurs de photos sélectionnées de ce concours ne pourront bénéficier de l'hébergement que s'ils sont aussi sélectionnés dans l'autre concours (concours « séries auteurs »).

19) Vente des tirages de la sélection :

a) Pour faciliter les choses, nous avons fixé le tarif des photos de la sélection à 80€.

b) La récupération des photos vendues par les acheteurs ne pourra se faire que le dimanche 25 mai à partir de 19h.

c) Les auteurs pourront préciser leur refus de vendre leurs photos au moment de l'inscription dans le formulaire.

20) Vernissage de l'exposition et annonce du Palmarès :

a) La présence des auteurs est fortement souhaitée, ils peuvent se faire accompagner d'une personne de leur choix (**vernissage en petit comité si la situation sanitaire impose des contraintes**). Ce vernissage est prévu le **vendredi 23 mai à 19h (horaire à confirmer) aux jardins suspendus (alvéole 6) en présence des auteurs, des partenaires, des élus et des bénévoles de l'association. L'énoncé du palmarès 2025 et remise des prix seront au programme après les discours.**

b) Les auteurs seront prévenus à l'avance d'une éventuelle distinction via notre page Facebook et par mail.

21) Communication :

a) Les frais de communication sont à la charge de l'organisation. Des affiches seront à la disposition des exposants locaux. .

b) Un large partage sur les réseaux sociaux pour promouvoir cette manifestation est bien sûr l'affaire de tous, dès parution de l'affiche officielle. Chacun peut aussi imprimer des affiches afin de les diffuser autour de chez lui. Le fichier pourra LUI être envoyé par mail sur demande.

c) Toute autre forme de promotion est la bienvenue.

22) Catalogues :

a) L'association éditera un catalogue regroupant l'ensemble des photos sélectionnées. Il sera en vente à son profit.

b) Les exposants pourront bénéficier du prix coûtant (le tarif leur sera communiqué dans le mail de sélection) à la condition de commander et régler à l'avance (lors du paiement des tirage photos) en précisant la quantité désirée. Les catalogues seront à récupérer à votre arrivée ou renvoyés avec les tirages si cette demande a été faite préalablement.

23) Promotion du Festival et droit à l'image :

a) Du fait de leur participation, les auteurs autorisent le comité d'organisation à utiliser une ou plusieurs photos sélectionnées pour la promotion du Festival (notamment les photos primées). Les auteurs concernés seront prévenus en temps voulu par mail de cette utilisation.

b) Les photos primées seront imprimées pour être exposées en extérieur (et peut-être en intérieur) et proposées à d'autres festivals dans le cadre de partenariats ou à des communes de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole dans le cadre du partenariat qui nous lie avec cette collectivité locale. Il en sera de même d'une « sélection spéciale de 5 photos ».

d) Les tirages en dibond extérieur (80x120) pourront aussi être proposés à la vente (prioritairement à l'auteur) mais aussi à d'autres associations ou festivals. Dans ce cas, l'auteur de chaque photo serait contacté afin de définir ensemble les conditions de vente.

24) Assurance et Sécurité :

a) L'association s'engage à veiller avec le plus grand soin aux photos exposées. Il est à noter qu'en dehors des heures d'ouverture, le site est placé sous la surveillance d'un système de sécurité. L'organisation a contracté une assurance couvrant les coûts de

remplacement des œuvres qui feraient l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou d'un vol.

b) Chaque exposant peut contracter une assurance personnelle supplémentaire.

25) Annulation éventuelle du Festival :

a) L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation à tout moment si des événements météo ou autre, indépendants de sa volonté, interviennent et risquent de compromettre le bon déroulement de celle-ci.

b) Si les tirages ont déjà été réalisés, leur restitution serait étudiée au cas par cas.

26) Entrée, droit d'entrée et horaires :

a) Le droit d'entrée est fixé à 3€ pour la durée du festival (à confirmer).

b) Chaque auteur bénéficiera d'une entrée gratuite valable la journée de son choix... s'il rentre dans l'équipe de bénévoles, il disposera d'un badge valable durant tout le festival.

c) Les enfants de moins de 12 ans et les personnes à mobilité réduite bénéficieront de la gratuité. Les bénévoles auront droit à une invitation valable une journée ou, selon l'implication, à un badge donnant la gratuité durant tout le festival.

d) L'exposition extérieure sera visible (et gratuite) aux horaires d'ouverture des Jardins Suspendus (9h à 20h) tout le mois de mai ou plus (à confirmer).

g) L'exposition intérieure sera visible de 10h à 19h (horaire à confirmer) du vendredi 23 mai au dimanche 25 juin 2025.

h) Le festival sera ouvert au public du vendredi 23 au dimanche 25 mai. Le jeudi 22 mai est réservé uniquement aux scolaires qui pourront assister aux premières animations et conférences et visiter une partie de l'exposition (Sélection alvéole 17), les auteurs photographes installant leur stand pendant la journée du 22 mai.

27) Auteurs mineurs :

a) Toute participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du festival (22 mai 2025) doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement.

b) Cette autorisation signée manuellement devra figurer en pièce jointe dans un message adressé à : selection.spotnature.lh@gmail.com

28) Financement et Défisicalisation :

a) Spot-Nature est à la recherche de sponsors. **Toute entreprise intéressée pour soutenir le festival financièrement peut contacter Christian le président au 06 74 36 27 04 ou Xavier le trésorier-adjoint au 06 50 07 10 28.**

b) Des demandes de subvention sont également faites auprès des collectivités locales.

c) Dons et défiscalisation :

L'association Spot-Nature a été reconnue "organisme d'intérêt général" par les services des impôts le 10/01/22 ce qui lui donne le droit de délivrer des reçus fiscaux suite aux dons effectués en sa faveur.

Les sommes versées donneront lieu à une défiscalisation à hauteur de 66% pour les particuliers et à 60% pour les entreprises.

Un exemple : l'adhésion à Spot-Nature est de 10€. En versant 30€ à l'association, une adhésion reviendrait finalement à 10,20€. Mais ce n'est qu'un exemple.

29) Mesures barrières :

a) En fonction de la situation sanitaire, Spot-Nature se réserve le droit de reproduire les mêmes mesures que lors de ses éditions 2020 et 2021 à savoir : sens de circulation, port du masque, maîtrise du nombre d'entrées, annulation des repas pris en commun, réduction du nombre de personnes présentes au vernissage s'il se déroule dans un espace fermé ... ou toutes autres mesures imposées par les autorités.

30) Acceptation de ce règlement:

a) Le dépôt de candidature implique que l'exposant s'engage à accepter et à respecter ce règlement sans réserve.

31) Public scolaire :

- a) Nous mettrons en place des animations destinées aux scolaires susceptibles de venir nous visiter pendant les jours ouvrables (jeudi 22 après-midi et vendredi 23 mai). Les auteurs présents pourront avoir un moment d'échange avec les élèves et leur professeur.
- b) Chaque auteur peut se porter volontaire pour proposer une animation ou une visite commentée de l'exposition.
- c) Le programme sera mis en place en février et à disposition des enseignants sur simple demande à l'adresse spotnature.lh@gmail.com à la rentrée après les vacances d'hiver.

32) Projections cinématographiques au cinéma « le Sirius ».

- a) Le jeudi 22 mai 2025 à 20h45, un film sera proposé au cinéma le Sirius 5 rue du Guesclin 76600 LE HAVRE.
- b) Une projection en matinée pourra aussi être programmée pour les scolaires.
- c) Les films proposés seront, bien sûr, en rapport avec la Nature et leur projection sera suivie d'un débat.

Le Havre, le 24 octobre 2024,
Le Comité d'organisation

Modifié (articles 3, 6 et 28) le 23 décembre 2024

Festival agréé par :

